

FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ



Version : 4.1
Date d'impression : 25/08/2020
Révision du : 25/08/2020


selon l'ordonnance (CE) n° 1907/2006 et l'ordonnance (CE) n° 453/2010 (REACH)

 **Silikonspray**

HELLER
Dichtungs- und Klebetechnik

1. Désignation de la substance ou du mélange et de l'entreprise

1.1. Identifiant du produit :

Dénomination commerciale :  **Silikonspray**
Réf. art. : **0311**

1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisation de la substance
/du mélange : Agent séparateur, lubrifiant

1.3. Détails au sujet du fournisseur qui met à disposition la fiche technique de sécurité :

Heinz Heller GmbH

Alte Waldstraße 15

D-57482 Wenden – Hünsborn

Téléphone : +49 (0) 2762 60830

Interlocuteur : Monsieur Friedrich Meister

Fax : +49 (0) 2762 608320

info@heinzheller.de

www.heinzheller.de

1.4. N° d'appel d'urgence :

Lundi – Jeudi 7h00 à 16h30, Vendredi 7h00 à 15h30 Tél. +49 (0) 2762 60830

2. Risques éventuels

2.1. Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon l'ordonnance (CE) n° 1272/2008

Aérosol 1 ; H222, H229

Irritant cutané 2 ; H315

Toxicité spécifique pour les organes cibles 3 ; H336

Toxicité aquatique chronique 3 ; H412

2.2. Éléments d'identification :

Éléments d'identification (CLP)



Terme d'avertissement : Danger

Mentions relatives aux risques :

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Réservoir sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315 Provoque des irritations cutanées.
H336 Peut provoquer de la somnolence et de la torpeur.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, effet à long terme.

Consignes de sécurité :

P102 Tenir à l'écart des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source de chaleur.
Ne pas fumer.
P211 Ne pas pulvériser vers des flammes nues ou d'autres sources d'ignition.
P251 Ne pas percer, ni brûler, pas même après son utilisation.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT CUTANÉ : Laver abondamment à l'eau et au savon
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Mettre la personne à l'air frais et veiller à ce qu'elle puisse respirer facilement.
P410 + P412 Ne pas exposer à la lumière directe du soleil et à des températures supérieures à 50 °C.
P501 Élimination du contenu / récipient selon les réglementations locales / régionales / nationales / internationales.

FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ



HELLER
Dichtungs- und Klebetechnik

Version : 4.1
Date d'impression : 25/08/2020
Révision du : 25/08/2020

selon l'ordonnance (CE) n° 1907/2006 et l'ordonnance (CE) n° 453/2010 (REACH)

2H Silikonspray

Contient : hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

Texte complémentaire :

/

2.3. Autres risques :

Réservoir sous pression. L'exposition à la chaleur augmente la pression : Risque d'éclatement et d'explosion. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

3. Composition / indications concernant les composants

Substances :

Mélanges :

Désignation :	Teneur (% m/m) :	CAS : EC : Indice :	Classification (1272/2008/CE) :
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques	10 – 25	/ +49 927-510-4 /	Liquide inflammable 2 ; H225, Toxicité à l'inhalation 1 ; H304 Irritant cutané 2 ; H315, Toxicité spécifique pour les organes cibles 3 ; H336, Toxicité aquatique chronique 2 ; H412
Butane	50 – 100	106-97-8 203-448-7 601-004-00-0	Gaz inflammable 1 ; H220 Gaz sous pression ; H280

4. Mesures de premiers secours

4.1. Description des mesures de premier secours :

Après inhalation : Amener la personne concernée à l'air frais, desserrer les vêtements le cas échéant et garder au calme. En cas de difficultés respiratoires, appeler immédiatement un médecin.

Après contact cutané : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. En cas de contact cutané, laver la peau immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritations cutanées, consulter un médecin.

Après contact oculaire : Rincer immédiatement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en maintenant l'œil ouvert. En cas d'irritations oculaires, consulter un médecin.

Après ingestion : Non applicable

4.2. Symptômes et effets aigus ou retardés principaux :

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Remarques concernant l'aide médicale immédiate ou les traitements spéciaux :

Traitement des symptômes.

5. Mesures pour la lutte contre les incendies :

5.1. Produits d'extinction :

Produits d'extinction appropriés : Poudre d'extinction, mousse, dioxyde de carbone (CO₂), brouillard d'eau.

Produits d'extinction non appropriés : Jet d'eau puissant.

5.2. Risques spécifiques générés par la substance ou le mélange :

Risques spécifiques lors de la lutte contre les incendies : Hautement inflammable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. En cas d'incendie : Fumée noire épaisse pouvant occasionner des lésions corporelles. Également possible :

FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ



HELLER
Dichtungs- und Klebetechnik

Version : 4.1
Date d'impression : 25/08/2020
Révision du : 25/08/2020

selon l'ordonnance (CE) n° 1907/2006 et l'ordonnance (CE) n° 453/2010 (REACH)

2H Silikonspray

formation de monoxyde de carbone et de dioxyde de carbone.

5.3. Remarque pour la lutte contre les incendies :

Équipements de protection spécifiques lors de la lutte contre les incendies : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant. Porter des équipements de protection individuelle.

Informations complémentaires : Mesures habituelles pour lutter contre les incendies de produits chimiques. Adapter les mesures d'extinction en fonction de l'environnement. Ne pas inhaler les gaz d'explosion et de combustion. Pour le refroidissement de conteneurs fermés, utiliser un jet de pulvérisation d'eau. Collecter à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations légales locales. Veiller aux retours de flamme. Risques d'éclatement des conteneurs en raison de la pression de vapeur élevée occasionnée par toute augmentation de la température.

6. Mesures en cas de dégagement non intentionnel

6.1. Mesures de protection pour les personnes, équipements de protection et procédés à utiliser en cas d'urgence :

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8. Porter des équipements de protection individuels. Écarter toutes les sources d'ignition. Éviter le contact avec les yeux. Veiller à une ventilation suffisante, notamment dans les locaux fermés. Évacuer immédiatement les collaborateurs vers un endroit sûr. Éviter toute inhalation des vapeurs ou brouillards. Les vapeurs accumulées peuvent former des concentrations explosibles. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones en profondeur.

6.2. Mesures de protection de l'environnement :

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux de surface ou les canalisations. Empêcher les fuites ou déversements supplémentaires, lorsque cela est possible sans courir de risques. Lors d'un écoulement vers les eaux de surface ou les canalisations, il convient d'en informer les administrations compétentes.

6.3. Méthodes et matériels de retenue et de nettoyage :

Restreindre et absorber les produits écoulés avec des matières absorbantes non inflammables (par ex. du sable, de la terre, du kieselguhr ou de la vermiculite), puis les placer dans des récipients qui seront éliminés conformément aux dispositions légales locales / nationales. Nettoyer soigneusement les surfaces souillées.

6.4. Renvoi à d'autres sections :

Comparer aux sections : 7, 8, 11, 12 et 13

7. Maniement et entreposage

7.1. Mesures de protection pour une manipulation sûre :

Consignes pour une manipulation sûre : Limiter les volumes stockés. N'utiliser que dans les zones bien ventilées. Ne pas inhaler les vapeurs et brouillards. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas pulvériser vers des flammes ou des surfaces incandescentes. Éviter la formation de vapeurs de solvants inflammables ou explosibles dans l'air, ainsi que le dépassement des valeurs limite AGW. Prendre des mesures contre l'accumulation de charges électrostatiques. Équipements de protection individuels, voir section 8.

Consignes concernant la protection contre les incendies et les explosions : Mesures habituelles de prévention des incendies. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Tenir à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Ne pas fumer. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Les dispositifs électroniques doivent être protégés contre les explosions, conformément aux normes en vigueur.

Classe d'explosions de poussières : Non applicable.

7.2. Conditions de stockage sûr en tenant compte des incompatibilités :

Exigences envers les lieux de stockage et les récipients : Stocker dans les conteneurs d'origine. PRUDENCE : Aérosol sous pression. Tenir à l'écart de la lumière directe du soleil et des températures supérieures à 50 °C. Ne pas ouvrir de force, ni jeter au feu, même pas après l'usage. Ne pas pulvériser vers des flammes ou des surfaces incandescentes. Stocker le conteneur bien fermé à un endroit sec, froid et bien ventilé. Respecter les consignes de stockage pour aérosols !

Consignes de stockage commun : Tenir à l'écart des produits alimentaires, boissons et aliments pour animaux. Ne pas stocker avec des substances comburantes et auto-inflammables.

Classe de stockage (LGK) : 2B ; emballages sous pression (emballages pour aérosols)

Autres indications : Aucune décomposition en cas de stockage et d'utilisation conformes.

FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ



HELLER
Dichtungs- und Klebetechnik

Version : 4.1
Date d'impression : 25/08/2020
Révision du : 25/08/2020

selon l'ordonnance (CE) n° 1907/2006 et l'ordonnance (CE) n° 453/2010 (REACH)

2H Silikonspray

7.3. Applications finales spécifiques :

Aucune donnée n'est disponible

8. Limitation et surveillance de l'exposition / Équipements de protection individuels

8.1. Paramètres à surveiller :

8.1.1. Valeurs limite pour l'exposition sur les postes de travail

Désignation	N° CAS	Valeur limite de poste de travail		Limite supérieure	Base
		ml/m ³ (ppm)	mg/m ³		
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques	/	/	1 000	2 (II)	AGS
Butane	+49 106-97-8	1 000	2 400	4 (II)	DFG

8.1.2. Valeurs DNEL et PNEC

Substance	Type	Type d'exposition	Durée d'exposition	Valeur
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques	DNEL (travail)	Inhalation	Longue durée – effets systémiques	2 085 mg/m ³
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques	DNEL (travail)	Dermique	Longue durée – effets systémiques	300 mg/kg bw/jour
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques	DNEL (consommateur)	Inhalation	Longue durée – effets systémiques	447 mg/m ³
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques	DNEL (consommateur)	Dermique	Longue durée – effets systémiques	149 mg/kg bw/jour
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques	DNEL (consommateur)	Oral	Longue durée – effets systémiques	149 mg/kg bw/jour

8.2. Limitation et surveillance de l'exposition :

Mesures de protection techniques :

Veiller à un échange d'air suffisant et/ou à une aspiration dans les locaux d'exploitation.

Équipement de protection individuel :

Protection respiratoire

Lors du franchissement des valeurs limites pour les postes de travail (AGW), le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Filtre A, coloris d'identification marron, selon EN 371. Mettre à disposition un appareil respiratoire indépendant pour les cas d'urgence.

Protection des mains

Gants de protection résistant aux produits d'extinction selon EN 374. Matières des gants : Caoutchouc nitrile. Temps de perforation (durée d'utilisation maximale) : >480 min et épaisseur 0,5 mm. Respecter les indications du fabricant des gants de protection au sujet des perméabilités et des temps de perforation.

Protection des yeux

Lunettes de protection étanches selon EN 166.

Protection de la peau et du corps

Vêtements de protection antistatiques ignifugés. Sélectionner la protection corporelle en fonction de la quantité et de la concentration de la substance dangereuse sur le poste de travail.

Mesures d'hygiène

Respecter les mesures de précaution habituelles applicables au maniement des produits chimiques. Mesures d'hygiène au travail habituelles. Ne pas inhaler l'aérosol. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer pendant la mise en œuvre. Se laver les mains avant les pauses et en fin de journée. Respecter le plan de protection cutanée. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Limitation et surveillance de l'exposition environnementale :

Consignes générales : Ne pas laisser s'écouler dans les eaux de surface ou les canalisations. Empêcher les fuites ou déversements supplémentaires, lorsque cela est possible sans courir de risques. Lors d'un écoulement vers les eaux de surface ou les canalisations, il convient d'en informer les administrations compétentes.

9. Caractéristiques physiques et chimiques

9.1. Indications concernant les caractéristiques physiques et chimique fondamentales :

Valeur	Unité	À	Méthode	Remarque
--------	-------	---	---------	----------

FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ



Version : 4.1
Date d'impression : 25/08/2020
Révision du : 25/08/2020

selon l'ordonnance (CE) n° 1907/2006 et l'ordonnance (CE) n° 453/2010 (REACH)

 **Silikonspray**

HELLER
Dichtungs- und Klebetechnik

Forme	Aérosol		
Couleur	Incolore, transparent		
Odeur	Caractéristique		
Point éclair	env. -60	°C	Butane
Limite inférieure d'explosion	1,8	vol. %	Butane
Limite supérieure d'explosion	8,4	vol. %	Butane
Densité	env. 0,791	g/cm ³	Substance active
Solubilité à l'eau	Peu soluble		

9.2. Autres indications :

Aucune donnée n'est disponible.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité :

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique :

Le produit est stable sur le plan chimique.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Aucune décomposition en cas de stockage et d'utilisation conformes. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Risques d'éclatement des conteneurs en raison de la pression de vapeur élevée occasionnée par toute augmentation de la température.

10.4. Conditions à éviter :

Hautement inflammable. Tenir à l'écart des sources de chaleur, étincelles ou flammes nues. Avec l'air, les vapeurs forment des mélanges explosibles plus lourds que l'air. Tenir à l'écart de la lumière directe du soleil et des températures supérieures à 50 °C.

10.5. Matières incompatibles :

Oxydants puissants

10.6. Produits de décomposition dangereux :

Produits de décomposition dangereux :	Possible en cas d'incendie : formation de fumée, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.
Décomposition thermique :	La chaleur augmente la pression et occasionne un risque d'éclatement.

11. Indications toxicologiques

Toxicité aiguë :

Toxicité orale aiguë :

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques	LD ₅₀ > 8 ml/kg (rat)
--	----------------------------------

Toxicité d'inhalation aiguë :

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques	LC ₅₀ > 23,3 mg/l (rat, 4 h)
--	---

Toxicité dermique aiguë :

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques	LD ₅₀ > 4 ml/kg (rat)
--	----------------------------------

Effets de brûlure à l'acide/d'irritation de la peau	Irrite la peau.
--	-----------------

Lésions/irritations graves des yeux	Peut provoquer des irritations.
--	---------------------------------

Sensibilisation des voies respiratoires / de la peau	Aucune donnée n'est disponible.
---	---------------------------------

Effets mutagènes	Aucune donnée n'est disponible.
-------------------------	---------------------------------

FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ



HELLER
Dichtungs- und Klebetechnik

Version : 4.1
Date d'impression : 25/08/2020
Révision du : 25/08/2020

selon l'ordonnance (CE) n° 1907/2006 et l'ordonnance (CE) n° 453/2010 (REACH)

2H Silikonspray

Effet cancérigène	Aucune donnée n'est disponible.
Réprotoxicité	Aucune donnée n'est disponible.
Effet tératogène	Aucune donnée n'est disponible.
Informations complémentaires	Symptômes : Maux de tête, vertiges, fatigue, effet anesthésiant et dans certains rares cas inconscience.

12. Indications relatives à l'environnement

12.1. Toxicité :

Toxicité pour les poissons :

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques LL/EL/IL50 >1 - <= 10 mg/l

Toxicité pour les daphnies :

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques LL/EL/IL50 >1 - <= 10 mg/l

Toxicité pour les algues :

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques LL/EL/IL50 >10 - <= 100 mg/l

Toxicité pour les bactéries :

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques LL/EL/IL50 >10 - <= 100 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité :

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation :

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol :

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets nocifs :

La pénétration du produit dans les canalisations, les cours d'eau ou dans le sol est à éviter.

13. Consignes pour l'élimination

13.1. Produit :

Code de déchet : 160504* = Gaz contenant des substances dangereuses dans des récipients sous pression.

* = l'élimination doit être justifiée.

Recommandation: Ne pas ouvrir de force ou brûler, même après l'utilisation.

Élimination selon les réglementation légales en vigueur.

13.2. Emballage :

Code de déchet : 150110 = Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou souillés par des substances dangereuses.

Recommandation: Vider soigneusement et si possible entièrement.

Élimination selon les réglementation légales en vigueur.

14. Indications relatives au transport

ADR

N° NU : 1950

Désignation de la marchandise : EMBALLAGES SOUS PRESSIOIN

FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ



HELLER
Dichtungs- und Klebetechnik

Version : 4.1
Date d'impression : 25/08/2020
Révision du : 25/08/2020

selon l'ordonnance (CE) n° 1907/2006 et l'ordonnance (CE) n° 453/2010 (REACH)

2H Silikonspray

Classe : 2
Groupe d'emballage : --
Code de classification : 5F
Étiquettes : 2.1
Quantité limitée : 1 L
Code de limitation de passage en tunnel : (D)
Nocif pour l'environnement : Non

RID

N° NU : 1950
Désignation de la marchandise : EMBALLAGES SOUS PRESSIOIN
Classe : 2
Groupe d'emballage : --
Code de classification : 5F
Numéro d'identification du risque: 23

Étiquettes : 2.1
Quantité limitée : LQ2
Nocif pour l'environnement : Non

Précautions particulières pour l'utilisateur :

Comparer aux sections : 6, 7
et 8

15. Prescriptions légales

15.1. Dispositions légales relatives à la sécurité, à la protection de la santé et de l'environnement / réglementations légales spécifiques à la substance ou au mélange :

Directive (2012/18/CE) :	P3a COV AÉROSOLS	Quantité 1 150 t (net)	Quantité 2 500 t (net)
--------------------------	---------------------	---------------------------	---------------------------

INFLAMMABLES (directive 1999/13/CE) : Teneur en COV : 568 g/l = 91 %

Classe de risques pour l'eau : WGK 1

15.2. Évaluation de la sécurité des substances :

Aucune donnée n'est disponible.

16. Autres indications

Texte intégral des mises en garde indiquées aux sections 2 et 3 :

H222 Gaz extrêmement inflammable.
H225 Liquide et vapeur facilement inflammable.
H280 Contient du gaz sous pression, peut exploser en cas de réchauffement.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer de la somnolence et de la torpeur.
H412 Toxique pour les organismes aquatiques, effet à long terme.

Modifications :

- Section 2
- Section 3
- Section 8.2
- Section 15.1